

Municipalité d'Authier-Nord  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Authier-Nord, tenue le 16 mars 2023, à 18h45, à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, la conseillère et les conseillers suivants : madame Noëlla Dubé et, messieurs Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Assiste également à la séance, Carolle Bédard, greffière-adjointe et inspectrice municipale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Sont absents : Mélissa Gosselin-Dubé, Jean-François Gagnon et Marie-Ève-Larouche.

L'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

**1- Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour.**

2023-03-01EX

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2- Adoption du projet de règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles.**

ATTENDU QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c.10, ci-après appelée « P.L.69 »* ;

ATTENDU QUE suivant cette *Loi*, les municipalités locales ont l'obligation d'adopter un Règlement sur la démolition d'immeubles conformément aux articles 148.01 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'UN avis de motion annonçant l'adoption du présent Règlement a été donné par Jean-François Gagnon lors de la séance du 1 février 2023 et que le Projet de règlement a été déposé à la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023.

2023-03-02EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu d'adopter le projet de Règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

**3-Période de questions.**

Aucune question.

**4-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, Gilles Dubé propose la levée de la séance, il est 18h49.

---

Fernand Major, Maire

---

Carolle Bédard, greffière-adjointe